



Contrat Propriétaire - AZUR RENT

Entre nous :

AZUR RENT, 30 quai de Versailles 44000 Nantes
SARL au capital de 3000 euros, représentée par son gérant, Monsieur COURTOIS Blaise
SIRET : 519 465 34800018 , TEL : 02-51-72-06-60 FAX : 02-51-72-06-62 MOBILE : 06-84-43-32-75 .

Et :(Nom du propriétaire)

Domicilié : (Adresse du domicile)

..... (Code postal/ Ville)

Introduction :

AZUR RENT est le premier réseau français de gestion locative entièrement gratuit pour les propriétaires de camping-car. Ces locations de particulier à particulier sont réalisées en France et à l'étranger via le site: Azurrentcampingcar.com. Le propriétaire est libre ensuite de choisir son périmètre de location.

Article I. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat donne pouvoir à la société AZUR RENT de mettre le camping-car immatriculé (Immatriculation du camping-car) en location sur son site selon les disponibilités indiquées par le propriétaire. Le propriétaire peut modifier ces disponibilités directement sur le site internet si le camping-car n'est pas loué les semaines concernées.

Article II. RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT

Ce présent contrat sera renouvelé automatiquement tous les trois ans. Toute demande de résiliation de contrat devra être émise par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce présent contrat n'engage que les deux parties mentionnées ci-dessus. En cas de vente du véhicule inscrit sur le site, l'acquéreur ne pourra pas conserver le contrat du propriétaire et devra donc refaire une demande d'inscription auprès d'AZUR RENT.

Article III. NOS ENGAGEMENTS

AZUR RENT s'engage à proposer votre véhicule à la location par tous moyens adaptés. Le support principal sera notre site Internet : www.Azurrentcamping-car.com.

Nous nous engageons à sécuriser et faciliter la location par l'apport de divers documents, notamment:

- Le contrat propriétaire AZUR RENT (ce document)
- Le contrat de location
- La fiche descriptive de l'état du camping car départ
- La fiche diagnostic retour
- Les conditions générales de location

AZUR RENT garantit les conditions d'assurance tout risque du véhicule durant la location. Ceci sous conditions que les dégâts sur le véhicule soient constatés et notés sur la fiche retour mise à disposition par la société pour effectuer le départ en location du véhicule.

AZUR RENT garantit une assistance 24/24 du véhicule et de tous les passagers. Ceci comprend entre autres le rapatriement du camping-car à l'étranger, une assistance crevaillon, une assistance technique...

AZUR RENT s'engage à sécuriser les transactions documentaires et financières par la mise en place d'un module de paiement sécurisé sur son site internet.

En cas d'annulation de réservation par le locataire, AZUR RENT s'engage à informer le propriétaire le cas échéant et à lui verser :

Si l'annulation est réalisée plus de 15 jours avant le départ : 20% du montant total payé par le locataire moins les frais de dossier de 50 euros ht.

Si l'annulation est réalisée entre le 14ème jour avant la date de départ et le jour du départ alors le propriétaire recevra 80% du montant de la location initialement prévue.

AZUR RENT met bien sur un point d'honneur à respecter la confidentialité des informations qui lui sont transmises. En agissant en accord avec la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, AZUR RENT s'engage à n'utiliser les données personnelles qui lui sont confiées uniquement pour la réalisation et le bon déroulement de son activité. Cependant pour des raisons commerciales, des offres pourront vous être adressées. Vous avez le droit de vous opposer à la réception de ces types de courrier non sollicités en faisant une demande à AZUR RENT.

Pour des raisons de traitement des litiges propriétaire-locataire et autres cas exceptionnels, AZUR RENT s'engage à vous verser le montant de la location au maximum 7 jours après le retour du camping-car.



Article IV. VOS ENGAGEMENTS

Vous devez envoyer les documents nécessaires à la mise en location sous peine d'annulation du présent contrat.

Ceci inclus :

- Une photocopie de la carte grise du véhicule
- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du contrôle technique le cas échéant

Vous vous engagez à mettre le véhicule ainsi que le matériel nécessaire à la disposition d'AZUR RENT selon les informations renseignées dans l'annexe.

De plus tous les services optionnels proposés (mise à disposition d'équipement supplémentaire, transport du véhicule à un lieu convenu...) devront être réalisés sous peine de pénalité financière.

Une fois l'inscription réalisée, les disponibilités du camping-car pourront être mises à jour directement sur le site.

Vous ne pourrez refuser une location qui a été faite par un locataire validé par AZUR RENT et correspondant aux dates en accord avec les disponibilités du camping-car.

Si pendant la durée de contrat, vous louez votre véhicule en dehors sans passer par notre intermédiaire, vous vous interdisez d'utiliser les documents qu'AZUR RENT a mis à votre disposition (contrat de location, conditions générales de location...) dont la société AZUR RENT détient la propriété.

Dans un cas de force majeure, s'il vous est impossible de mettre à disposition votre Camping-car (panne..). Vous renoncez à toucher le montant de la location concernée. S'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, vous vous exposez à une possible rupture de ce présent contrat.

Dans le cas d'une panne survenue durant la location non imputable aux locataires, AZUR RENT aura la charge de déterminer le responsable du préjudice, à défaut un expert pourra être mandaté. Vous acceptez de recevoir le montant de la location au prorata temporis.

Dans l'hypothèse de réclamation écrite du locataire, motivée par des désagréments subis au cours de la location du fait de dysfonctionnements du véhicule loué, AZUR RENT aura la responsabilité de décider de faire ou non aboutir cette réclamation. A titre exceptionnelle, dans le cas d'un préjudice avéré grave, le propriétaire s'engage à renoncer à une partie du montant pouvant aller jusqu'à 20% du montant de la location et ce en fonction du préjudice subi par le locataire.

A chaque location, pour que celles-ci puissent avoir lieu, les consignes documentaires de la société AZUR RENT devront être suivies. Ceci comprend à :

- La signature par le locataire des conditions générales de location

La signature par le locataire du contrat de location

- La signature par le locataire et par le propriétaire des fiches départ et retour où seront inscrits les dommages le cas échéant. Le non respect de cette procédure ne permettra pas à AZUR RENT d'assurer l'intégralité de ses prestations, notamment la garantie des frais induits par les dommages.

Si malgré la sélection des locataires un sinistre intervient sur le véhicule au cours d'une location, vous le signalerez sur la fiche retour. De plus vous aurez à charge de faire effectuer un devis de remis en état au nom d'AZUR RENT sous un délai de 15 jours. Ceci permettant d'entamer au plus tôt les démarches de recours et de remise en état.

Pour chaque location, un autocollant AZUR RENT (fourni par AZUR RENT) devra être placé à l'arrière du véhicule dans le coin supérieur gauche et ce durant la totalité de la location.



A chaque location certains équipements devront être mis à disposition du locataire.

Ceci comprend :

- Bouteilles de Gaz (1 neuve et 1 en utilisation)
- Equipement pour le raccord électrique
- Equipement pour le remplissage des réservoirs d'eau
- Un kit Cuisine (Vaisselle, casserole...) adapté au nombre de personne inscrits sur la carte grise du véhicule
- Des fusibles de remplacements
- Produits et équipement pour l'entretien du camping-car (Produits toilette, Balai...)

Il est convenu qu'il est de la responsabilité du propriétaire de déclarer les loyers auprès de l'administration fiscale ; AZUR RENT n'intervenant pas à ce niveau là. Bien entendu, de son coté AZUR RENT procèdera aux déclarations obligatoires qu'ils lui sont propres.

Article V. REMUNERATION

AZUR RENT sera seul pour déterminer les tarifs de location en fonction de la demande et au mieux des intérêts du propriétaire. La rémunération d'AZUR RENT étant indexé sur celle du propriétaire, leurs intérêts convergent.

C'est le premier réseau de gestion locative de Camping-car totalement gratuit pour le propriétaire. Aucun forfait annuel ne lui sera donc demandé. Néanmoins, AZUR RENT sera rémunéré par une commission assise sur les loyers et options à hauteur de 15% (aucune commission sur l'assistance et l'assurance).

Fait le : à :

Fait le : à :

Signature du propriétaire :

Signature du représentant d'Azur Rent :

